### CIRCULER ET STATIONNER

## Rochefort

Rochefort (sauf les grands axes) est en zone 30 : automobilistes, transports en commun, cyclistes et piétons, cohabitent de façon respectueuse.



Priorité à votre sécurité



Toute la ville est à 30 km/h (zone apaisée) sauf les boulevards et les avenues où la vitesse ne doit pas excéder 50 km/h.



#### À PIED

Le piéton peut traverser en tout point de la chaussée. Il reste vigilant mais prioritaire.



#### À VÉLO

Les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens y compris dans les rues à sens unique pour les automobilistes. Les cyclistes sont tenus de respecter les priorités à droite. Chacun sera vigilant aux carrefours. Un marquage au sol stipule sur les voies cette règle dans la ville.

#### TEMPS DE RÉACTION : ENVIRON 1 SECONDE ; FREINAGE PAR TEMPS SEC.



Temps de réaction 8 m Freinage 4

A 30 km/h, si un enfant s'élance à 13 m devant un automobiliste, celui-ci peut s'arrêter à temps

TOTAL: 13 m



Temps de réaction

Freinage 14 m

A 50 km/h, l'automobiliste n'aura même pas commencé à freiner et renversera l'enfant

TOTAL : 26 m



#### STATIONNEMENT ALTERNÉ

Dans toutes les artères où aucun marquage au sol n'est présent, le stationnement n'est autorisé que d'un seul côté de la chaussée.

Il s'effectue de la manière suivante :

- du 1er au 15 de chaque mois, coté des numéros impairs des immeubles bordant la rue,
- du 16 au dernier jour du mois, coté des numéros pairs

Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces périodes entre 20h30 et 21h.



#### RECHARGE BORNE ELECTRIQUE

Le stationnement sur les places équipées de bornes électriques est limité au temps de charge, sous peine de verbalisation.



#### PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Stationnement sur les places réservées et sur toute autre place de parking sans paiement exigé. Stationnement limité à 12h.



#### PRIORITÉ À DROITE

Règle majeur dans la ville, veillez à respecter les nombreuses priorités à droite dans Rochefort.

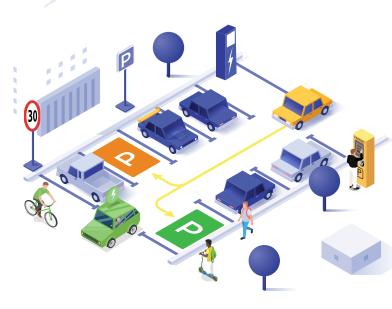


#### **ACCUEIL POLICE MUNICIPALE**

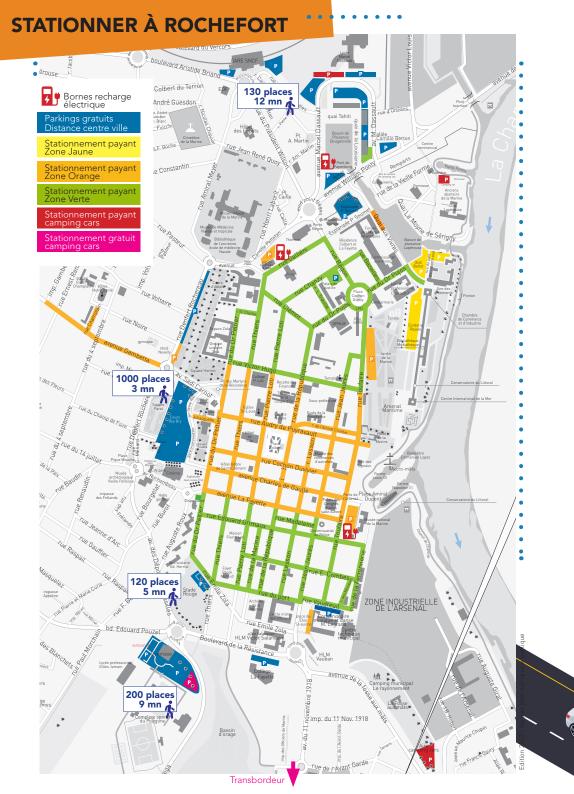
92 rue Thiers 17 300 Rochefort 05 46 82 91 97

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

# PIETONS, CYCLISTES, AUTOMOBILISTES, PARTAGEONS LA RUE







#### TARIFS ZONE ORANGE

12 mn	0,20 €
30 mn	0,50 €
1h	1,00 €
1h30	1,50 €
2h	2,00€
7h	7,00 €
7h15	35,00 € (FPS)

Tarif résident par heure 0,20 € Réservé uniquement aux habitants en zone payante, utilisable uniquement sur Prestopark

Stationnement payant du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h. Gratuit le samedi à partir de 12h, le dimanche et jours fériés.

Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives

## TARIFS ZONE JAUNE QUAI BELLOT CORDERIE ROYALE

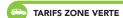
12 mn	0,20 €
30 mn	0,50 €
1h	1,00€
2h	2,00 €
3h	3,00€
7h	7,00 €
7h15	35,00 € (FPS)

Tarif résident par heure 0,20 € Réservé uniquement aux habitants en zone payante, utilisable uniquement sur Prestopark

Stationnement payant de 9h à 12h et de 14h à 18h 7i/7

Gratuit du 1er novembre au 31 mars.

Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives



24mn	0,20 €
1h	0,50 €
2h	1,00 €
3h	1,50 €
4h	2,00 €
7h	3,50 €
7h15	35,00 € (FPS)

Tarif résident par heure 0,10 € Réservé uniquement aux habitants de la zone payante, utilisable uniquement sur Prestopark

Stationnement payant du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h. Gratuit le samedi à partir de 12h, le dimanche et jours fériés.

Durée du stationnement limitée à 7h15 consécutives

Illimité

Municipale

#### **ABONNEMENTS RÉSIDENT**

Mensuel	15,00 €
Trimestriel	45,00€
Semestriel	90,00€
Annuel	180,00€

Réservé uniquement aux habitants de la zone verte, utilisable uniquement en zone verte, sur Prestopark ou auprès de la Police Municipale

**FORFAIT 3 SEMAINES** 

ligne sur les applications

Renseignements auprès de la

ou auprès de la Police

Ouvert à tous sans justificatif. Paiement en

Maison du Curiste 1 Espace Pierre Soumet 05 46 87 15 30

35.00 €

Pour bénéficier des tarifs spéciaux :

- camping-caristes
- artisans
- professionnels de santé

la demande doit être effectuée auprès de la Police Municipale.

Le titre de résident est destiné à donner le maximum de confort aux habitants du centre-ville en favorisant le stationnement à proximité de leur domicile.

Il ne garantit pas une place de stationnement.

ACCUEIL POLICE MUNICIPALE
92 rue Thiers
17 300 Rochefort
05 46 82 91 97
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Toutes les infos en détail www.ville-rochefort.fr/ stationnement



Télécharger les applications **PrestoPark** ou **PaybyPhone** sur Apple store, Google play et Playstore





**15 MINUTES GRATUITES**